



## **CENTRE VELIVOLE DU VAL DE L'EURE**

### **Stage de préparation à la compétition**

*Voler + vite))))))*

**Organisé à Bailleau du 7 au 12 juillet 2008**

### **REGLEMENT**

#### **Organisation**

Le stage de préparation à la compétition, organisé par le CVVE, se déroulera sous la direction de Jean-Michel Koun, responsable de la plate-forme, et de Thierry Nauleau, directeur de l'organisation.

#### **Dates**

L'accueil des participants débutera le dimanche 6 juillet. Le briefing d'accueil est prévu à 19 heures. Les journées de formation sont prévues du 7 au 12 juillet inclus (voir le programme en annexe).

La date limite pour les inscriptions est fixée au 30 juin 2008.

#### **Les Participants**

Sont admissibles au stage d'initiation à la compétition, organisé par le CVVE sous l'égide du comité régional sportif de vol à voile de la région Centre, tout(e) pilote titulaire de la qualification de vol sur la campagne, possédant la licence FFVV 2008, et à jour de ses cotisations dans son club d'origine.

10 places sont réservées aux pilotes féminines.

Les pilotes devront apporter et présenter à leur arrivée tous leurs documents officiels de pilotes, licence en état de validité, licence fédérale 2008, assurance si elle n'est pas couplée avec la licence fédérale.

#### **Frais d'inscription**

Les droits d'inscription pour le stage 2008 sont fixés à 70 euros. Ils incluent l'adhésion au CVVE. La participation aux frais de camping ou dortoir est de 30 euros.

Le prix du remorqué est de 23 euros, pour un largage standard à 500m QFE.

**C.V.V.E. AERODROME DE BAILLEAU-ARMENONVILLE 28320 GALLARDON**

[www.cvve-bailleau.org](http://www.cvve-bailleau.org) - [cvve.bailleau@free.fr](mailto:cvve.bailleau@free.fr) - 02 37 31 43 74

Affilié à la Fédération Française de Vol à Voile sous le N°026/28 – Agrément Jeunesse et Sports N°28SU62136 – SIRET 775 723 323 00041

Les règlements par chèque sont acceptés, à l'ordre du CVVE.

## Validation de l'inscription

L'inscription du stagiaire sera validée à la réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de 70 euros à l'ordre du CVVE pour les droits d'inscription.

## Planeurs

Les pilotes extérieurs au C.V.V.E. devront venir avec un planeur monoplace. A leur arrivée tous les documents officiels du planeur devront être présentés (Carnet de route, Certificat d'immatriculation, Certificat de navigabilité, Fiche de pesée et de centrage, CEIRB).

## Equipeement des stagiaires

Chaque pilote aura en sa possession des cartes aéronautiques et routières couvrant la région de Bailleau à Auxerre, au Mans et Chérence.

Chaque pilote devra disposer de moyens d'enregistrement de son vol. Ainsi que toutes les connexions (informatique et alimentation électrique) nécessaire à leur bon fonctionnement.

Les stagiaires sont invités à prévoir des tenues s'adaptant aux temps chauds et secs, ainsi qu'à des nuits fraîches.

## Hébergement et restauration

Différentes possibilités d'hébergement sont possibles. En camping ou dortoir, pour un montant forfaitaire de 30 euros pour la durée du stage. En chambre, 10 euros par nuit. Des possibilités d'hébergement en gîte existent. Consultez le site internet [www.cvve.org](http://www.cvve.org)

Chaque pilote est libre d'organiser ses repas. La restauration pourra être organisée spontanément par les stagiaires. Le restaurant du terrain (Entre ciel et terre) vous propose tous les midis des menus vélivoles (9 €) ou formule buffet, et le soir des plateaux repas seront proposés.

## Règlement du stage

L'inscription au stage vaut adhésion au présent règlement.

Pour tout problème de matériel, vous pouvez contacter Jean-Michel Koun :

Téléphone : 06 09 05 43 37